

APPEL À PROJETS

**« Le mois d'août
de la culture »**

Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés de façon dématérialisée sur la plate-forme PARIS ASSOS avant le 17 juin 2020 à minuit..

Code pour l'appel à projet : AOUT2020

1) Référencement sur PARIS ASSO

Tout demandeur doit préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets disposer d'un compte PARIS ASSO accessible à l'adresse : [PARISASSO.PARIS.FR](https://parisasso.paris.fr) . Les organismes non associatifs qui ne disposaient pas d'un compte SIMPA doivent d'abord fournir leur numéro SIREN via [ce formulaire](#) et attendre la confirmation du service d'assistance Paris Asso avant de procéder à leur référencement.

Les associations non encore inscrites sur le site PARIS ASSO, ou celles qui n'ont pas encore accédé à leurs données récupérées de SIMPA, sont invitées à le faire le plus tôt possible, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour l'appel à projets. Elles peuvent demander, le cas échéant, l'aide des [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne](#) en prenant rendez-vous auprès de l'une d'elles.

IMPORTANT : Au premier accès à PARIS ASSO, il convient de vérifier que le numéro SIREN apparaît bien dans les informations légales présentées. Dans le cas contraire, il faut le signaler auprès de l'[assistance](#).

Plus d'info sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

Dépôt de la demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique 'Services' de Paris Asso :



Lors de la première utilisation, puis une fois par an, il est nécessaire de renseigner la page 'Informations générales' ou actualiser/confirmer les données qu'elle contient. Le lien 'Saisir une demande' est alors activé et vous pouvez accéder au formulaire de demande de subvention.



Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique les informations essentielles contenues dans les « documents associés » joints à la demande.

Intitulé de la demande de subvention : (250 caractères max.)	Mois d'août de la culture 2020 – [nom du projet]
Montant demandé :	Indiquer le montant de la subvention demandée à la Ville de Paris pour la réalisation du projet
Année de la subvention :	2020
Cette demande fait elle suite à un appel à projet Ville de Paris ?	Répondre « oui »
Cette demande fait elle suite à un appel à projets Politique de la Ville ?	Répondre « non »
Numéro d'appel à projets :	AOUT2020
Objectifs du projet : (500 caractères max.)	Présenter les principaux objectifs du projet
Descriptif : (1.000 caractères max.)	Présenter succinctement le contenu des actions proposées
Nombre de personnes bénéficiaires :	Donner une évaluation quantitative du public touché par le projet
Moyens humains et matériels mobilisés : (255 caractères max.)	Indiquer : <ul style="list-style-type: none"> › Le nombre de salariés, de bénévoles et les aides éventuelles d'autres associations ou organismes. › Le matériel utilisé pour le projet
Lieu(x) de réalisation	Indiquer : <ul style="list-style-type: none"> › Arrondissements : cochez le ou les arrondissements visés. › Quartiers Politique de la Ville : cocher le cas échéant
Date(s) de réalisation et durée prévue : (255 caractères max.)	Indiquer le calendrier prévisionnel du projet
Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus : (255 caractères max.)	Résumer les indicateurs et mode de suivi prévus pour l'évaluation du projet
Autres éléments pertinents (255 caractères max.) :	Possibilité de communiquer d'autres éléments nécessaires à l'analyse de la demande.
Budget prévisionnel du projet :	Facultatif. Vous pouvez déposer le budget en pièce jointe.

Documents à joindre à la demande de subvention :

Voir <https://www.paris.fr/pages/les-demandes-de-subventions-5334#quels-documents-fournir-pour-une-demande-de-subvention> .

2) Dépôt de documents non spécifiques à la demande de subvention

Les documents génériques à votre association et qui ne sont pas spécifiques à la demande de subvention doivent être déposés en cliquant sur le lien « MON ASSOCIATION » puis sur le bouton « Documents » de l'espace Paris Asso.

Cela vous évitera de redéposer ces documents pour vos prochaines demandes.

